

## **Compte-rendu du premier conseil d'école** **Année scolaire 2023 – 2024**

**Date du conseil d'école :** mardi 17 octobre, 18H00 - 20H00

**Etaient présents :**

- **les enseignants :** Audrey Rivard – Stéphanie Mérille – Frédéric Saugeron – Céline Prévôt - Camille Petibon – Anne-Laure Deluen – Marianne Dugué – Senem Altunbulak – Carine Gérard – Lucile Devaux – Allan Vannier – Laure Maloizel

- **les représentants des parents élus :** – Yvan Gravé – Séverine Agostini – Stéphane Escourrou – Nathalie Santin – Marie Garnier - Typhaine Doliget – Virgine Lebert – Florence Chiron -

- La mairie de Saint Germain du Corbéis représentée par Agnès Réto conseillère déléguée chargée des affaires scolaires.

**Les élections des représentants des parents d'élèves** se sont déroulées le vendredi 13 octobre. Deux possibilités de vote étaient proposées ; le vote par correspondance et le vote dans l'urne le jour même de l'élection de 16 h 30 à 18h00. En chiffre, cela donne : 325 électeurs, 140 votes, 4 votes nuls, un pourcentage de 46,08 % de votants. Les 10 postes de représentants des parents d'élèves ont été pourvus. Les modalités pour l'élection des représentants des parents d'élèves de l'année prochaine seront définies lors du troisième conseil d'école.

**Les effectifs de l'école** se maintiennent par rapport à l'année dernière. Il y a actuellement 211 élèves à l'école et 219 inscrits, 8 enfants qui effectueront leur toute petite section à leur trois ans.

Une classe de PS à 14 élèves qui va accueillir des TPS

Une classe de PS/MS à 20 élèves.

Une classe de MS/GS à 19 élèves.

Une classe de GS à 19 élèves.

Une classe de CP à 24 élèves.

Une classe de CP/CE1 à 22 élèves.

Une classe de CE1/CE2 à 23 élèves.

Une classe de CE2 à 22 élèves.

Une classe de CM1 à 19 élèves.

Une classe de CM2 à 29 élèves.

Une classe IME à 6 élèves (qui ne rentrent pas dans l'effectif réel mais qui sont bien présents à l'école)

Il y a eu en 2021 30 naissances dans des familles habitant à Saint Germain du Corbéis. Cela peut augurer d'une belle cohorte de petites sections l'an prochain.

**Le règlement de l'école :** le premier conseil d'école donne lieu au vote du règlement intérieur de l'école.

Une première modification doit être apportée Le décret n° 2023-782 du 16 août 2023 donne au directeur d'école le droit d'**exclure temporairement un élève pour une durée maximale de cinq jours**. Cette mesure vise à réagir rapidement et efficacement en cas de comportements perturbateurs, violents ou de harcèlement. La mise en œuvre de l'exclusion temporaire est soumise à la procédure spécifique :

- Réunion de l'Équipe Éducative : le directeur réunit l'équipe éducative, à savoir les personnels concernés au sein de l'école ainsi que la famille de l'élève afin de rassembler les informations pertinentes et de discuter de la situation avant de prendre une décision.

- Notification aux Parents : une fois que l'équipe éducative a été consultée, le directeur doit informer les parents de l'élève concerné par écrit de la décision d'exclusion temporaire, en précisant la durée et les motifs de cette mesure.

- Réintégration : à l'issue de la période d'exclusion, l'élève est réintégré dans l'établissement.

- Suivi : Si le comportement de l'élève persiste après son retour à l'école, le directeur peut solliciter l'intervention du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale pour envisager des mesures complémentaires, telles qu'un éventuel changement d'école.

Mise à part l'ajout de ce décret et l'ajout des outils numériques comme moyen de communication avec l'école (Klassly, educartable), il n'y a pas eu de modifications du règlement intérieur qui a été voté à l'unanimité.

**Le harcèlement scolaire** est une préoccupation permanente de l'école. L'école de Saint Germain du Corbéis est labellisée niveau 1 et s'engage dans de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation : chaque classe participera à la journée contre le harcèlement le 9 novembre 2023 ; l'école participera au prix « non au harcèlement » (prix organisé par le ministère de l'Education Nationale qui a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement), ce qui induira la réalisation d'une affiche ou d'un film sur ce thème.

De même, au sein de l'école, chaque situation de harcèlement présumée sera traitée en suivant un protocole spécifique défini l'an passé.

### **Questions ou remarques des représentants des parents d'élèves au préalable de la préparation du conseil d'école ?**

*- Est-ce normal que le portail de la cour du cycle 3 reste ouvert ?*

Depuis le début de l'année scolaire, le portail rue du stade est ouvert de 16h30 à 18h30 pour permettre aux parents de venir chercher leur(s) enfant(s). Ces derniers temps, la situation a évolué. Le plan Vigipirate a été rehaussé, le portail est fermé et un membre du personnel de garderie filtre l'accès à la garderie.

La situation doit évoluer. D'un côté, le portail ne peut rester ouvert et ce même si le plan Vigipirate revient à la normale. De l'autre, un membre du personnel de garderie ne peut être mobilisé uniquement à la mission d'ouvrir et de fermer le portail, cela nuit à la qualité de l'accueil des enfants.

Deux solutions ont été envisagées :

- Définir des horaires pour venir récupérer les enfants à la garderie. Cela peut être un horaire unique (18h30) ou plusieurs horaires (17h30 – 18h00 – 18h30). Cela permettrait de grouper les entrées et sorties et d'éviter aux membres du personnel de garderie de rester à côté du portail. Les représentants des parents d'élèves présents au conseil se sont montrés peu enthousiastes par la mise en place de cette solution.

- Mettre en place un système d'ouverture à distance du portail rue du stade, ce qui permettrait à chaque parent de venir chercher son enfant quand il le souhaite mais aussi aux membres du personnel de la garderie de faire autre chose que de rester à côté du portail.

Ces propositions vont être étudiées par la mairie en charge de la gestion de la garderie.

- Remarques concernant le personnel de la restauration scolaire sur le temps du midi : trop dure sur le moment du repas, trop lâche sur le temps de récréation. Pour rappel, la CUA a en charge la gestion de la pause méridienne.

Le directeur de l'école, la gestionnaire de la restauration scolaire à l'école et la référente de la CUA travaillent en concertation pour que le temps du midi se passe au mieux. Toute plainte effectuée auprès du directeur de l'école est communiquée à la gestionnaire de la restauration à l'école qui se réserve alors le droit d'en référer à sa supérieure.

Des solutions sont recherchées pour améliorer le temps de cantine. Nous avons déjà réorganisé les temps sur la cour de récréation pour que les élèves du cycle 2 et les élèves du cycle 3 ne soient pas dans la même cour. Ainsi, chaque groupe a son espace et la surveillance de cantine est facilitée.

### **Les sorties culturelles :**

- 5 classes ont participé ou vont participer au **festival Cinéfilou** (les classes de PS/MS, MS/GS, GS, CE1, CM1 et la classe UEE) grâce à la contribution de l'association des parents d'élèves LA RECRE (coût de l'opération 280 €)

Les classes MS/GS, GS et UEE ont vu « le tigre qui s'invita pour le thé »

La classe de PS/MS a vu « Piro Piro ».

La classe de CP/CE a vu « le pharaon, le sauvage et la princesse ».

La classe de CM1 a vu « à vol d'oiseaux ».

- Les 6 classes élémentaires (CP, CP-CE1, CE1-CE2, CE2, CM1, CM2) participeront au dispositif **école et cinéma** qui a pour thème cette année l'environnement. Le financement est assuré par la coopérative scolaire grâce à la vente de gâteaux le vendredi soir (coût de l'opération 800€) . Un film par trimestre sera proposé aux enfants : « Katia et le crocodile », « la vallée des loups », « Ponyo sur la falaise ».

- Toutes les classes iront ou ont été au théâtre grâce à la vente de gâteaux tous les vendredis( coût de l'opération 900 €).

Les classes de PS, PS-MS, MS-GS et GS iront voir « la petite casserole d'Anatole »le 2 février 2024.

Les classes de CP, CE1, CE1-CE2 et CM2 iront voir « Amamer » au mois de janvier 2024.

Les classes de CE2 et CM2 ont été voir « ce chat qui est en toi » au mois d'octobre.

### **Les journées du patrimoine**

Trois classes ont participé « aux journées du patrimoine » au mois de septembre.

Les classes de CE1-CE2, CM1, CM2 se sont rendus au musée de la Dentelle pour un atelier piquage et une découverte de la dentelle.

### **Le journal de la commune**

L'école fournit les articles concernant la partie «école» du magazine municipal.

### **Les comptes de l'école**

- Budget mairie pour l'année civile 2023 :

Fourniture petit équipement : reste 264,02 sur les 500 € annuels

Fournitures scolaires : 373,74 sur les 4 000 € annuels

Adhésions : 727,50 € sur les 1 000 € annuels

Transports : 262 € sur les 2 200 € annuels

- Budget coopérative scolaire :

Photographies scolaires : 440 €

Argent fourni par les familles pour la coopérative scolaire : 1 400 €

Gâteaux du vendredi soir : environ 60 € chaque semaine.

## **Travaux**

La mairie a obtenu les subventions demandées pour réaliser les travaux d'isolation (mise en place de faux plafond) et le remplacement du système d'éclairage de l'aile de l'école réservée aux élèves du cycle 3 et de l'IME. Les travaux de peinture seront réalisés à la suite dans les classes de CM1 et de CM2.

## **L'Association des Parents d'Elèves LA RECRE**

La RECRE a remis à chaque élève de CP un dictionnaire.

La RECRE prévoit ou a prévu plusieurs actions cette année afin de financer les sorties scolaires de fin d'année : photographies individuelles, vente de gâteaux de la marque Bijou avant les vacances de la Toussaint ; marché de Noël le 19 décembre 2023, loto le 21 janvier à la salle de la Prairie , vide grenier, kermesse...